

**Nos agences immobilières ont été cédées
et reprennent leur nom Lamy.**

En pratique, c'est le seul changement pour vous.
Vos interlocuteurs et la gestion de votre bien
restent les mêmes.

Lamy

Résidence Marivaux Grand Parc
19 à 23 Bis rue Marivaux
18 rue des 9 soleils
63000 Clermont-Ferrand

Réunion du 19 septembre 2024

Présents : M MICHON, M BOUILLOT, Mme PAGES, Mme BARTHELEMY, M et Mme DESCAMPS, M
GUITTARD

Syndic : M. KAÏS

-Bâtiment E et F : attente d'un rendez-vous avec la société ENEDIS pour le changement des compteurs électriques des parties communes par des compteurs LINKY.

-Droit à la prise électrique : travaux WAAT : les travaux d'infrastructures intérieurs sont en cours.
Le syndic alertera la société WAAT afin de terminer les travaux extérieurs au niveau du muret en limite de copropriété.

En ce qui concerne l'aménagement à réaliser autour du coffret EDF, le syndic demandera à la société WAAT de réaliser ces travaux.

Le syndic alertera M HAZOT de la société WAAT au sujet de la communication commerciale.

-Sécurité accès toitures terrasses : un rendez-vous sera pris sur place avec la société AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE concernant le détail de leur devis ainsi que le mode opératoire.

-Entretien des toitures terrasses des bâtiments B, C et F et levée des retenues du bâtiment B : un rendez-vous sera pris sur place avec l'entreprise OVAL ETANCHEITE à ce sujet.

-Barre palpeuse portail rue Marivaux : l'entreprise TKE a établi un devis en vue du remplacement de celle-ci. A ce sujet, seule une agrafe est à remettre en place. Il est donc demandé au syndic de ne rien entreprendre dans l'immédiat et de faire chiffrer seulement la remise en place ou le remplacement de l'agrafe.

-Loi Climat et Résilience : la société ACCEO doit intervenir au mois de 10/2024.

-Dossier des balcons : le syndic relancera l'entreprise AUVERGNE MAINTENANCE TOITURE suite à la visite de certains logements à ce sujet.

-Un rendez-vous sera pris sur place à la résidence avec les entreprises ENGIE SOLUTIONS et TKE.

-Réparation du mur en limite de propriété : le syndic relancera l'entreprise SANTUZ afin d'obtenir son devis rapidement.

-Relance de l'assurance concernant le dossier sinistre de la locataire de M BONHOMME au niveau de l'ensemble d'entrée rue Marivaux.

- Ensemble d'entrée rue Marivaux : un rendez-vous sera pris par M BOUILLOT avec l'entreprise SARLIEVE afin d'établir un devis précis et complet en vue de la remise en état de celui-ci.

-Panneaux signalétiques au sujet des chiens errants : le conseil syndical se propose d'aller voir une solution chez le fournisseur MIC SIGNALOC à Cournon d'Auvergne.

-Le syndic demandera à Mme MUZARD du cabinet FONCIA les coordonnées du propriétaire du bâtiment F.

-Un nouveau courrier sera adressé au propriétaire de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment A dont le locataire a remis des palettes dans son jardin.

-Réparation de l'éclairage des garages sous les bâtiments C et D qui reste allumé en permanence.

-Un courrier sera adressé à EDF en vue du remboursement des frais de rejet.

-Un rendez-vous sera pris avec M GUARISE au sujet de l'entretien des espaces verts et de son devis concernant le parterre à droite de l'entrée du bâtiment D.

-Le syndic missionnera l'entreprise FORTUNE afin d'installer un clapet anti-retour sur l'évacuation de la fosse au sous-sol du bâtiment C.

-Un courrier sera adressé à ENEDIS en vue de la rétrocession de la propriété du transformateur EDF.

-Prévoir l'entretien de la toiture terrasse du transformateur avec les toitures terrasses entretenues par l'entreprise AUVERGNE MAINTENACE TOITURE.

-Contrats d'électricité des bâtiments C, D et F : le changement en tarif réglementé a été effectué.

-Facture DESAUTEL : le syndic prendra contact avec l'entreprise DESAUTEL au sujet de sa facture qui ne correspond pas à son devis et à la demande effectuée.

La prochaine réunion du conseil syndical aura lieu le mardi 19 novembre 2024 à 17h00 sur place à la résidence.

J-M KAÏS

Gestionnaire de copropriété

